

CC Plaine des Tilles (Siren : 242101376)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique Communauté de communes (CC)	
Commune siège	Arc-sur-Tille
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2002
Date d'effet	17/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Patrice CHIFFOLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE D'ARC-SUR-TILLE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21560 ARC-SUR-TILLE
Téléphone	03 80 37 00 16
Fax	03 80 37 23 44
Courriel	cc.plainedestilles@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

|--|

Densité moyenne 145,92

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Arc-sur-Tille (212100218)	2 541
21	Couternon (212102099)	1 812
21	Remilly-sur-Tille (212105217)	800
21	Varois-et-Chaignot (212106579)	2 070

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Gestion de l'accueil, durant les vacances scolaires, des enfants de 3 à 17 ans, avec ou sans hébergement; Gestion de l'accueil de loisirs durant les mercredis après-midi, hors vacances scolaires. Ce transfert ne s'applique pas à la garderie périscolaire, au temps méridien et à la cantine, à l'école des sports, et Local Jeunes, ces services restant du domaine de compétence de leur commune respective.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation des transports urbains
- Organisation des transports non urbains
- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Autres

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Groupement Mise à jour le 09/01/2015

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
21	Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Plaine Dijonnaise (252109434)	SM fermé	29 506
21	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU DIJONNAIS (252109368)	SM fermé	305 591

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)